

05 déc 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 5 décembre 2003

Prises en location par la Régie des Bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a chargé la Régie des Bâtiments de prendre en location une série de bâtiments pour les besoins de services publics fédéraux et de conclure à ce propos une série de contrats.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a chargé la Régie des Bâtiments de prendre en location une série de bâtiments pour les besoins de services publics fédéraux et de conclure à ce propos une série de contrats.

Ainsi, les prises en location suivantes ont été approuvées :- les surfaces restant disponibles dans le complexe North Galaxy, à Bruxelles, pour répondre aux besoins du SPF Finances. Il s'agit plus précisément des 15 derniers étages de la Tour B, ainsi que de 241 places de parking ; - le bâtiment situé place Victor Horta à 1060 Bruxelles afin de pourvoir aux besoins du SPF Sécurité sociale et du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, actuellement installés à la Cité administrative de l'Etat ; - l'immeuble City Atrium situé Rue du Progrès à Saint-Josse-ten-Noode, en vue du regroupement de certains services du SPF Mobilité et Transports et du SPF Economie. - d'une partie de l'immeuble située rue Houget 6 à Verviers, pour les besoins du SPF Emploi et Travail. Ces locaux hébergeront la Direction germanophone des lois sociales, récemment créée ; - les locaux de l'ancien complexe Casterman, situés rue des Surs Noires, 28 à Tournai. Ce bâtiment sera occupé par le SPF Emploi et travail et, plus précisément, par les services de l'Inspection des lois sociales. La Régie des Bâtiments a également été chargée :- de lancer la procédure de désignation d'architectes dans le cadre de la programmation d'une cinquième Ecole européenne. Cette désignation sera effectuée par le biais d'un appel d'offres restreint ; - de conclure de nouveaux contrats de location pour les immeubles situés au 2, 3 et 4 Place Poelaert, à Bruxelles, et Rue des Bourgeois 7, à Namur pour les besoins des SPF Justice et Finances ; - d'entamer, avec la S.A. Houyoux Constructions, les négociations en vue de mettre à disposition du SPF Justice les surfaces indispensables à son hébergement à Marche-en-Famenne. La société Houyoux Constructions est propriétaire d'un terrain jouxtant le Palais de Justice de Marche. Les besoins du SPF Justice à Marche-en-Famenne se chiffrent à 5.694 m², alors que les bâtiments actuels ne disposent que de 2.933 m² ; - de prendre les dispositions nécessaires à la poursuite du chantier de l'extension du Palais de Justice de Mons, ainsi qu'à l'exécution de travaux complémentaires. Ces travaux complémentaires permettront de mettre ce complexe aux normes de qualité et de sécurité nécessaires ; - de conclure une convention de vente réciproque avec la Région wallonne de deux parcelles de terrain situées aux abords de l'autoroute E 40 et du poste-frontière de Raeren. En échange, la Région wallonne cède à l'Etat fédéral les terrains nécessaires pour implanter le bâtiment des Services des Douanes et de la Police.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>